



# POMPES FUNÈBRES HUNGLER

27, Rue de la République 68500 GUEBWILLER

41, Rue Jean Jaurès 68360 SOULTZ

Tél. 03.89.76.81.65 - Mail : [pompes.funebres@hungler.fr](mailto:pompes.funebres@hungler.fr) 06.13.35.59.77

Guebwiller Habilitation n° 21-68-0130 Sultz habilitation n° 22-68-0138



Mairie de Colmar  
1, Place de la Mairie  
68000 COLMAR

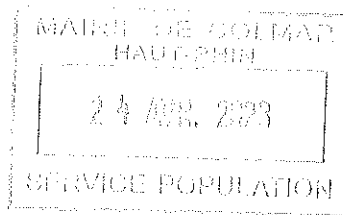
Guebwiller, le 20 avril 2023

Concerne : Mise à disposition du public des communes de plus de 5000 habitants de nos devis-types en prestations funéraires.

P.J. :

**1 Devis type inhumation**

**1 Devis type crémation**



Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, pour mise à disposition des usagers via le site internet de votre ville ou par tout autre moyen, des devis types inhumation et crémation en application de l'article L2223-21-1 du code général des collectivités territoriales.

Ces derniers seront renouvelés tous les 3 ans comme le prévoit le même article.

Nous restons bien entendu à votre disposition et vous remercions par avance de bien vouloir nous confirmer la bonne réception de ce pli par tout moyen à votre convenance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus sincères salutations.

**Audrey ZIMMERMANN**  
Conseiller funéraire PF HUNGLER



# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### Arrêté du 23 août 2010 portant définition du modèle de devis applicable aux prestations fournies par les opérateurs funéraires

NOR : IOCB1012529A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et le secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2223-20 et L. 2223-21-1 ;

Vu l'avis du Conseil national des opérations funéraires en date du 18 mars 2010 ;

Vu l'avis de la commission consultative de l'évaluation des normes en date du 6 mai 2010,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application de l'article L. 2223-21-1 du code général des collectivités territoriales, les devis proposés par les entreprises, régies et associations habilitées en vertu de l'article L. 2223-23 du même code doivent être établis conformément au modèle défini en annexe du présent arrêté.

**Art. 2.** – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Art. 3.** – Le directeur général des collectivités locales et le directeur de la modernisation et de l'action territoriale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 2010.

*Le ministre de l'intérieur,  
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,*  
BRICE HORTEFEUX

*Le secrétaire d'Etat à l'intérieur  
et aux collectivités territoriales,*  
ALAIN MARLEIX

## ANNEXE

### MODÈLE DE DEVIS RÉGLEMENTAIRE (ANNEXE À L'ARRÊTÉ DU 23 AOÛT 2010)

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur – ou 18 mm en cas de crémation – avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

# ETABLISSEMENTS HUNGLER

27 rue de la République

BP 135

68500 GUEBWILLER FRANCE

Tel : 0389768165 Fax : 0389762869

SARL au capital de 52320Euros

RCS : 310709563

SIRET : 31070956300061 APE : 9603Z

N° intracommunautaire : FR23310709563

N° habilitation : 21680130

N° ORIAS : 07 036 770

Responsable légal : José DA SILVA OLIVEIRA

DEVIS TYPE INHUMATION AVRIL 2023

Devis n°0000000623 établi le 04/04/2023

<i>DESIGNATION</i>	<i>Prestations courantes TTC €</i>	<i>Prestations complément. optionnelles TTC €</i>	<i>Frais avancés pour le compte de la famille TTC €</i>	<i>TVA</i>
<b>PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES</b>				
<b>Démarches et formalités administratives</b>				
Démarches, formalités administratives locales inhum et organisation des obsèques pour une inhumation	228,00			2
<b>TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE</b>				
<b>Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe</b>				
Levée de corps local de jour AVANT MEB * à destination de la Chambre Funéraire du Florival Hungler à Guebwiller. (Mise à disposition d'un véhicule funéraire pour un transfert sans cercueil avec le personnel)	180,00			3
<b>Housse mortuaire</b>				
# Housse mortuaire biodégradable simple BIO	95,00			2
<b>CERCUEIL ET ACCESSOIRES</b>				
<b>Cercueil</b>				
* Cercueil PARISIEN PIN Forme parisienne Pin 22 mm 2ème choix Couvercle plat Caisse moulurée Fond débordant ombré Vernis ombré satiné Dimension : 185x55 Garnitures : 4 poignées Lys	789,00			2

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(\*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

# ETABLISSEMENTS HUNGLER

27 rue de la République  
BP 135

68500 GUEBWILLER FRANCE

Tel : 0389768165 Fax : 0389762869

SARL au capital de 52320Euros

RCS : 310709563

SIRET : 31070956300061 APE : 9603Z

N° intracommunautaire : FR23310709563

N° habilitation : 21680130

N° ORIAS : 07 036 770

Responsable légal : José DA SILVA OLIVEIRA

DEVIS TYPE INHUMATION AVRIL 2023

Devis n°0000000623 établi le 04/04/2023

DESIGNATION	Prestations courantes TTC €	Prestations complément. optionnelles TTC €	Frais avancés pour le compte de la famille TTC €	TVA
10 Tirefonds boule 1 pièce crémation + bac d'étanchéité biodégradable <b>Plaque d'identité apposée sur le cercueil</b> * Plaque d'identité du défunt apposée sur le cercueil	27,00			2
<b>MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL</b> <b>Personnel</b> MEB et Fermeture de Cercueil*	90,00			2
<b>TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE</b> <b>Forfait de transport</b> Forfait transport APRES MEB à GUEBWILLER (Local) vers le lieu de la cérémonie locale à : Et/ou inhumation au cimetière local de	100,00			3
<b>CEREMONIE FUNERAIRE</b> <b>Personnel</b> 2 Porteurs pour cérémonie locale	184,00			2
<b>INHUMATION</b> <b>Creusement et comblement de fosse</b> Frais de fossoyage - Creusement simple T Latscha	400,00			0

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(\*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
0 0,00	400,00	0,00	400,00
2 20,00	1177,50	235,50	1413,00
3 10,00	254,55	25,45	280,00
<b>Total</b>	<b>1832,05</b>	<b>260,95</b>	<b>2093,00</b>

Bon pour accord      Signature

CONDITIONS DE VENTE      Vous avez été reçu par AUDREY ZIMMERMANN

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

# ETABLISSEMENTS HUNGLER

27 rue de la République

BP 135

68500 GUEBWILLER FRANCE

Tel : 0389768165 Fax : 0389762869

SARL au capital de 52320Euros

RCS : 310709563

SIRET : 31070956300061 APE : 9603Z

N° intracommunautaire : FR23310709563

N° habilitation : 21680130

N° ORIAS : 07 036 770

Responsable légal : José DA SILVA OLIVEIRA

DEVIS TYPE CRÉMATION AVRIL 2023

Devis n°0000000623 établi le 04/04/2023

<i>DESIGNATION</i>	<i>Prestations courantes TTC €</i>	<i>Prestations complément. optionnelles TTC €</i>	<i>Frais avancés pour le compte de la famille TTC €</i>	<i>TVA</i>
<b>PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES</b>				
<b>Démarches et formalités administratives</b>				
# Démarches, formalités administratives locales crémation et organisations des obsèques	284,00			2
<b>Vacation de police</b>				
* Vacation de police GUEBWILLER			25,00	0
<b>TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE</b>				
<b>Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe</b>				
Levée de corps local de jour AVANT MEB * à destination de la Chambre Funéraire du Florival Hungler à Guebwiller. (Mise à disposition d'un véhicule funéraire pour un transfert sans cercueil avec le personnel)	180,00			3
<b>Housse mortuaire</b>				
# Housse mortuaire biodégradable simple BIO	95,00			2
<b>CERCUEIL ET ACCESSOIRES</b>				
<b>Cercueil</b>				
* Cercueil PARISIEN PIN Forme parisienne Pin 22 mm 2ème choix Couvercle plat Caisse moulurée Fond débordant ombré Vernis ombré satiné	789,00			2

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(\*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

# ETABLISSEMENTS HUNGLER

27 rue de la République  
BP 135

68500 GUEBWILLER FRANCE

Tel : 0389768165 Fax : 0389762869

SARL au capital de 52320Euros

RCS : 310709563

SIRET : 31070956300061 APE : 9603Z

N° intracommunautaire : FR23310709563

N° habilitation : 21680130

N° ORIAS : 07 036 770

Responsable légal : José DA SILVA OLIVEIRA

DEVIS TYPE CRÉMATION AVRIL 2023

Devis n°0000000623 établi le 04/04/2023

DESIGNATION	Prestations courantes TTC €	Prestations complément. optionnelles TTC €	Frais avancés pour le compte de la famille TTC €	TVA
Dimension : 185x55 Garnitures : 4 poignées Lys 10 Tirefonds boule 1 pièce crémation + bac d'étanchéité biodégradable <b>Plaque d'identité apposée sur le cercueil</b> * Plaque d'identité du défunt apposée sur le cercueil	27,00			2
<b>MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL</b> <b>Personnel</b> MEB et Fermeture de Cercueil*	90,00			2
<b>TRANSPORT DU DÉFUNT APRES MISE EN BIÈRE</b> <b>Forfait de transport</b> Forfait transport APRES MEB à GUEBWILLER (Local) vers le lieu de la cérémonie locale à : Et/ou inhumation au cimetière local de	100,00			3
<b>CEREMONIE FUNERAIRE</b> <b>Personnel</b> 2 Porteurs pour cérémonie locale	184,00			2
<b>CREMATION</b> <b>Fourniture d'une urne avec sa plaque</b> Urne carton décor Coucher de soleil format cylindrique décor Coucher de soleil, coquelicot ou forêt 3L - diam. 14cm / Ht 29cm <b>Taxes municipales pour crémation</b>	49,00			2

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(\*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

# ETABLISSEMENTS HUNGLER

27 rue de la République  
BP 135

68500 GUEBWILLER FRANCE

Tel : 0389768165 Fax : 0389762869

SARL au capital de 52320Euros

RCS : 310709563

SIRET : 31070956300061 APE : 9603Z

N° intracommunautaire : FR23310709563

N° habilitation : 21680130

N° ORIAS : 07 036 770

Responsable légal : José DA SILVA OLIVEIRA

DEVIS TYPE CRÉMATION AVRIL 2023

Devis n°0000000623 établi le 04/04/2023

DESIGNATION	Prestations courantes TTC €	Prestations complèment. optionnelles TTC €	Frais avancés pour le compte de la famille TTC €	TVA
Taxe de crémation Centre Funéraire Mulhouse			529,20	0

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(\*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
0 0,00	554,20	0,00	554,20
2 20,00	1265,00	253,00	1518,00
3 10,00	254,55	25,45	280,00
<b>Total</b>	<b>2073,75</b>	<b>278,45</b>	<b>2352,20</b>

Bon pour accord

Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par AUDREY ZIMMERMANN

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.